

II - Préparation du patient

A. La demande d'examen

1. Ordonnance médicale

D'après la norme ISO 15189, la feuille de prescription doit disposer des éléments suivants :

- l'identification univoque du patient : nom et prénom du patient.
- le nom ou tout autre moyen d'identification unique du médecin ou de tout professionnel habilité à prescrire des analyses (ex : sages-femmes) : nom + numéro finess.
- l'adresse, le numéro de téléphone et/ou de fax du prescripteur.
- la date de la prescription.
- signature du prescripteur.
- le type d'échantillon primaire le cas échéant (si autre que sanguin)
- les analyses demandées,
- le site anatomique d'origine le cas échéant.

Si la prescription (ordonnance et documents associés) ne fournit pas d'éléments cliniques pertinents suffisants, le laboratoire s'attache à les obtenir.

Conformément au décret 2002-660, lorsque le prélèvement est effectué par un professionnel de santé, l'ordonnance devra être accompagnée d'une fiche de prélèvement.

2. Demande orale

En cas de demande d'analyse par le patient, le formulaire d'accord du patient présenté en annexe doit être renseigné et transmis au laboratoire.

Pour les autres examens, un médecin traitant doit être renseigné.



Sans accord patient, l'analyse ne pourra être traitée.

Les demandes d'ajout d'analyse par un prescripteur sont possibles en fonction de la stabilité de l'analyte à doser. Les stabilités de chaque analyte sont intégrées au présent manuel (partie accessible sur le manuel en ligne). Les échantillons sont conservés au laboratoire 3 jours après analyse (sauf paramètres nécessitant une sérothèque).

Le laboratoire reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

3. Analyse hors nomenclature

Certaines analyses sont hors nomenclature et donc non remboursées par les caisses. Elles nécessitent l'accord express du patient qui doit être tracé sur le formulaire d'acceptation cité précédemment. Ce document dûment rempli doit être transmis au laboratoire avec la demande.



Sans accord patient, l'analyse ne pourra être traitée.